

Les massettes...

Qui ne sont qu'une variété de joncs, la plus belle sans doute avec son gracieux pédoncule brun se balançant au haut de sa frêle tige.

On n'arrivait pas vraiment à comprendre que les adultes puissent négliger cet ornement, que dis-je, cette richesse qui était ainsi à portée de main. On les trouvait du côté de l'étang des Cruilles. L'été, il fallait affronter les risques de s'embourber avant que d'arriver là où elles trouvaient, et puis même, la plupart du temps, toutes entourées d'eau, on ne pouvait pas les atteindre.

Mais l'hiver, avec la glace, il n'en n'était pas de même. Quoique déjà la plupart de ces protubérances brunes s'effilochaient, offrant au vent ces parcelles très légères qui avaient l'art de se coller sur les habits.

On n'avait que rarement un couteau. Aussi devions-nous triturer la tige, fibreuse un maximum, pour tenter de sectionner l'une ou l'autre de ces plantes admirables. Il fallait même tellement « dzemotter » sur cette tige, qu'il était bien rare que nous puissions ramener des massettes en bon état, surtout capables à la maison de décorer un pot quelconque. Du massacre. Le désavantage à l'époque de ne pas posséder de couteau suisse en permanence dans sa poche.

Les massettes, depuis lors, poussent non seulement en cet étang, mais aussi en cette petite gouille d'eau passagère que vous découvrez juste en dessous de la route des Charbonnières au Séchey, à peine avez-vous quitté ce premier village. Elles sont là, toutes solitaires. Et naturellement le goût des enfants ne saurait plus aller à ce type de loisir, couper des massettes ! Ils s'en fichent, eux, les gamins d'aujourd'hui, de celles-ci. Et d'ailleurs, qu'en feraient-ils, je vous le demande ?



Le plus bel ornement de nos zones marécageuses.



Que de souvenirs rien qu'à voir de telles plantes...



L'étang temporaire des Lattes.



A deux pas de la route cantonale.



L'étang des Cruilles.



L'étang des Cruilles. Au coin, au sud-ouest, les Vyfourches.



Et bien sûr pour couronner le tout, la Dent !